

[Texte]

Our desire is to determine our distinct citizenship rather than just band citizenship, which puts an artificial boundary on a peoples who were traditionally nomadic. We have domestic relationships between each other, which allow a tribe to decide who would travel, fish, hunt, trap, gather food and live within our respective territories.

The divisions for Indian status under Bill C-31 create a new order of discrimination in our communities that cannot be tolerated just as discrimination under the Charter of Rights cannot be tolerated. Band membership codes are supposed to conform with Section 15 of the Charter. But discrimination is not eliminated if one group within the majority is disadvantaged in areas of housing, education and welfare.

When a single mother is required to declare the paternity of her children before those children can acquire status, this is a terrible invasion of her right to her privacy. The discrimination remains if the same declaration is not requested of a single Indian father.

Regarding the critical shortage of funds to implement programs due to reinstatement under Bill C-31, it is common knowledge that many bands throughout Canada do not have the land base necessary to accommodate present members, let alone those individuals reinstated under Bill C-31. The Chiefs Council have identified the following impacts on our present land base: housing, education and funding.

The return of new members will have a drastic impact on our peoples who practise traditional ways of life, for example, fishing, hunting, trapping and gathering. Those traditional territories are governed by the people who know the rules about the use of the land, from the territorial boundaries to the cycles of the animals they utilize.

New members may not understand the spiritual values that go along with killing a member of the animal family in order for us to feed and clothe ourselves. For instance, the bones of the first fish caught are replaced in the river to guarantee a return of this next season. The head of a bear is buried in the ground so that he may give new life to the plant family. Our peoples treat the animal family with respect that non-Indians do not and probably will never understand.

• 1740

The trappers and hunters know their territorial grounds and understand how to look after the natural resources that come from the lands. Trappers, who know the life cycle of the animals, will let the land lie dormant when there is a population decrease until the animals have returned to sufficient number before trapping begins again.

[Traduction]

Nous voulons établir notre citoyenneté distincte, plutôt que simplement notre citoyenneté de bande, qui impose une limite artificielle à des gens qui étaient traditionnellement nomades. Nous entretenons entre nous des rapports internes par lesquels une tribu peut décider qui voyage, pêche, chasse, fait du piégeage, fait des provisions et vit dans son territoire.

Les divisions relatives au statut d'Indien en vertu du projet de loi C-31 créent un nouveau palier de discrimination qu'on ne peut tolérer, dans nos collectivités, pas plus que ne peut être tolérée la discrimination en vertu de la Charte des droits et libertés. Les codes d'affiliation des bandes doivent normalement respecter l'article 15 de la Charte. Cependant, on n'a pas éliminé la discrimination, si un groupe, au sein de la majorité, est désavantagé dans les secteurs du logement, de l'éducation ou du bien-être.

Si une mère seule doit déclarer ses enfants avant que ces derniers puissent acquérir un statut, c'est une horrible intrusion contre son droit à la confidentialité. La discrimination demeure, si on n'exige pas la même déclaration d'un père autochtone célibataire.

En ce qui a trait à la pénurie critique de fonds pour réaliser les programmes afférents aux réinscriptions prévues au projet de loi C-31, il est connu que nombre de bandes, dans les diverses régions du Canada, n'ont même pas suffisamment de terres pour les membres actuels, et encore moins pour recevoir les personnes réinscrites en vertu du projet de loi C-31. Le conseil des chefs a dégagé certains effets sur nos terres actuelles: logement, éducation et financement.

Le retour des nouveaux membres aura un effet considérable sur ceux de nos gens qui ont un mode de vie traditionnel, par exemple, composé de pêche, de chasse, de piégeage et de cueillette. Ces territoires traditionnels sont régis par ceux qui connaissent les lois régissant l'utilisation des terres, des limites territoriales, aux cycles des animaux qu'ils utilisent.

Les nouveaux membres ne comprendront peut-être pas les valeurs spirituelles qui entrent en jeu, lorsqu'il faut sacrifier un animal pour se nourrir et se vêtir. A titre d'exemple, le squelette du premier poisson attrapé doit être rendu à la rivière pour que la pêche soit bonne la saison prochaine. La tête de l'ours est enfouie dans le sol, afin qu'il puisse donner une nouvelle vie à la famille des plantes. Nos gens traitent le règne animal avec le respect que les non-indiens ne comprennent probablement pas et ne saisiront peut-être jamais.

Les trappeurs et chasseurs connaissent leur territoire et savent prendre soin des richesses naturelles que leur donne la terre. Les trappeurs connaissent le cycle de vie des animaux et ne préleveront pas de ressources, s'il y a diminution de la population, tant que la population animale ne se sera pas suffisamment rétablie pour que le piégeage puisse recommencer.